

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

DU 5 NOVEMBRE 2024

EXCUSEES : Mme Guillermin Inspectrice de l'Education Nationale, Mme Ollier, Mme Paolucci, Mme Dupuy, Me Bégard, Mme Bertholin, Mme Zantedeschi

PRESENTS : Mme Lambert, Mme Chapuy, Mme Fraisse, Mme Delaigue, Mme Guillaume, M Durieux, Mme Melenchon, Mme Tardy, Mme Guyot, Mme Defaye, Mme Zobebe, Mme Lombard, M Roche, Mme Gouteyron, Mme Chapelle, Mme Vezzaro

Mme Longuet DDEN

Mme Meunier Favier, Mme Fialon, M Rodière pour la municipalité

Secrétaire de séance : Mme Tardy

Présidente : Mme Melenchon

- **1- Présentation des membres du Conseil d'école**
- **2- résultats des élections au conseil d'école du 11 octobre 2024**

LE 11 OCTOBRE 2024, nous avons eu 110 votants 10 bulletins nuls un taux de participation de 36,54% CE chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernier où le taux de participation était de 29,27%

- **3- Effectifs pour cette année scolaire**

3 classes de PS MS GS

Mme Paolucci 10+9+5

Mme Zobebe 9+9+6

Mme Melenchon 9+8+6

Mme Lombard GS CP 10+13

Mme Defaye CP CE1 12+12

Mme Tardy CE1 CE2 18+6

Mme Ollier Perain CE2 CM1 10+12

Mme Guyot CM1CM2 16+8

M Roche CM2 25

Total : 213

Mme Melenchon explique les consignes ministérielles : 24 élèves maximum du moment où dans une classe il y a des Grandes Sections, des CP ou des CE1.

En décembre 2024, nous aurons trois élèves en plus un en PS, un en GS et un en CE2

Attention les effectifs sont à la baisse, 14 élèves nés en 2022 feraient leur rentrée en 2025 mais 33 CM2 quitteront notre école. Mme Melenchon a écrit aux familles de Saint Cyprien afin de savoir s'il y a de nouvelles familles ayant des enfants nés en 2022.

La municipalité a écrit à l'Inspectrice afin de mettre en avant les 40 constructions (locatif et achat de petites maisons) qui seront livrées avant la rentrée de septembre 2025.

L'envoi des effectifs prévisionnels pour sept 2025 se fait entre le 17/10 et le 13/11, en cas de fermeture les effectifs des petites classes (PS MS) et des grandes classes (CM) seront forcément chargés puisqu'il faut respecter les impératifs des effectifs à 24 pour les classes ayant des GS, CP ou CE1.

Mme Chapuy demande si des dérogations seront acceptées par la municipalité. Mme Meunier Favier explique que les demandes seront examinées au cas par cas mais que priorité est faite aux fratries. Elle précise que la scolarité d'un enfant revient à plus de 1000 euros par enfant.

Nous devrions avoir une idée sur une possible fermeture début d'année 2025.

- **4- Fonction du RASED, élèves pris en charge par le RASED et APC**

- ➔ Mme Dussud (poste E) explique la fonction des membres du RASED : Poste E, G et psychologue scolaire. Elle explique également l'importance des demandes d'aide auprès du Pôle Ressource pour les enfants ayant des difficultés. Les parents sont systématiquement informés de la prise en charge.
Elle intervient dans notre école les jeudis matins pour 3 enfants surtout en lecture et en maths
- ➔ APC Activités Pédagogiques Complémentaires
Les enseignants proposent une aide ponctuelle dans un domaine identifié, les parents sont prévenus et peuvent accepter ou refuser
Les APC se déroulent de 11h30 à 12h, de 16h30 à 17h deux fois par semaine suivant la classe
- ➔ Nous avons un poste et demi d'AESH pour 5 enfants ayant une notification pour une AESH mutualisée et un enfant qui bénéficie d'une AESH individuelle
Nous sommes en attente de 2 autres notifications, ce qui peut entraîner une perte d'heures de suivi pour les notifications d'AESH mutualisée.
Mme Melenchon a contacté début octobre la coordonnatrice du PIAL 44 qui gère les AESH pour lui faire le point sur notre situation. A ce moment-là notre école ne pouvait pas bénéficier d'heures supplémentaires d'accompagnement. Mme Melenchon rappellera la coordonnatrice vendredi 8 novembre.
Mme Melenchon tient à dire que le travail avec les familles qui ont un enfant suivi par une AESH est d'une très grande qualité. Nous arrivons à trouver des solutions ensemble et ceci est très encourageant.

- **5 - Évaluations du CP au CM2 cette année et pistes de travail à partir du constat des évaluations**

Les points à travailler suite aux résultats des évaluations

CP : En français : reconnaître les différentes écritures d'une lettre
En maths : dénombrer une collection et l'associer à son écriture chiffrée

CE1 : En maths :
En français : comprendre des phrases à l'oral

CE2 : En maths : mémoriser des procédures, résoudre des problèmes, poser et calculer
En français : différencier les principales classes des mots
Reconnaître les principaux constituants de la phrase

CM1 : En maths : poser et calculer, résoudre des problèmes
En français : comprendre un texte lu à l'oral, reconnaître les principaux constituants de la phrase

CM2 : En maths : mémoriser des procédures, résoudre des problèmes, mémoriser des faits numériques
En français : reconnaître les principaux constituants d'une phrase, maîtriser l'accord du verbe conjugué

6^{ème} : En maths : Connaître et utiliser des notions de géométrie, Reconnaître les nombres et les utiliser dans des calculs
En français : Comprendre un message oral

- **6 – Sécurité**

- Présentation et signature du PPMS

Bilan de l'alerte incendie du 30/09/2024 en présence de M Sonntag, M Rodière et du policier municipal et de l'alerte intrusion du 03/10/2024 en présence de M Rodière
L'exercice de confinement aura lieu le 9 décembre

- ➔ **Mme Melenchon redemande une alarme commune aux 3 locaux et une alarme pour l'intrusion qui se ferait peut-être sous forme de signal lumineux. M Rodière se renseignera.**
- ➔ **Mme Melenchon explique que nous sommes toujours en « URGENCE ATTENTAT » ,**
- Signature de la charte informatique et internet.

Les informations de l'école sont données sur notre BLOG, l'adresse sera redonnée par mail aux familles

ILLIWAP, Mme Meunier Favier rappelle l'importance pour les familles cypriennoises de s'abonner à ILLIWAP

- **7- les projets prévus pour cette année scolaire**

Projet développement durable suite

- Interventions gratuites avec Loire forez Agglomération de la GS au CM2
- Jardin qui sera mis en place au printemps avec l'aide des personnes âgées ou de parents

Notre école, faisons la ensemble sur le thème « apprendre à comprendre »

- Contes et film animé avec les CM1 et CM2
- Projet Street Art (peindre des murs sous le préau en élémentaire), Mme Meunier Favier demande s'il est possible d'inclure un banc dans la cour qui deviendra ainsi le banc de l'amitié), la mairie donne son accord pour cette partie du projet. Nous la remercions.
- Tablettes (classe mobile) et bookinious sont en cours d'installation
- Les vidéo projecteurs subventionnés par l'Education Nationale ont été installés par la municipalité cet été et nous remercions Mme Meunier Favier.

Projets de début d'année

- Interventions sur les émotions avec Marion Lucic pour les moyennes sections et conférence de Marion le 3 décembre subventionnée par la mairie
- Le Vendée Globe pour les classes de M Roche et de Mme Guyot mais également la classe de Mme Lombard
- Les petits champions de la lecture les classes de Mme Guyot et M Roche
- Vélos pour les CE1 et CM2 participation financière du sou des écoles et dossier génération Vélo monté par la mairie pour l'obtention de subventions
- Natation pour les CP CE1 CE2 et CM2
- Théâtre du Parc et passerelle du CP au CM2 bus payé par la mairie → PARCOURS ADAGE (art et culture)

- **8- Projet d'école**

→ de 2023-2027

- Quelles pistes envisagées pour ce nouveau projet :
- EDD
- Apprendre à comprendre
- Liaison grande section/CP autre point projet d'école
- La mise en place de professeurs référents suivant des domaines
Ex : les arts, le numérique, le harcèlement, le développement durable, la liaison GS CP etc.

• 9- Règlement intérieur de l'école

Ce règlement est présenté par Mme Melenchon et voté par les membres du conseil

Présentation du règlement intérieur en insistant sur les articles suivants :

Le harcèlement

L'éducation à la sexualité

Les objets qu'il est ou non possible d'apporter à l'école

9a- Quelques points mis en avant de ce règlement

Lecture et signature du règlement

9b- Mise en place du protocole Harcèlement → **PHARE**

Mme Melenchon explique et montre par une diapo le protocole mis en place au sein de l'école et présente l'équipe ressource : Mme Melenchon, Mme Tardy, Mme Zobebe et l'enseignant(e) de l'élève cible. Elle insiste sur le fait de ne pas parler de Harcèlement immédiatement mais d'Intimidation.

Elle présente le décret du 16 août 2023 ART R 411-11-1 : « Lorsque le comportement intentionnel et répété fait peser un risque avéré sur la sécurité ou la santé des autres élèves, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de 5 jours »

• 11- Comment se passent les activités physiques quotidiennes ?

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. Lutte également contre l'obésité. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes

les écoles primaires (activités diverses en récréation, jeux collectifs, courses dans la nouvelle cour, pauses actives, relaxation...)

Ces activités quotidiennes se font les jours où il n'y a pas EPS dans la classe

- **QUESTIONS DES PARENTS D'ELEVES POUR L'ECOLE ET LA MUNICIPALITE**

- La sortie des élèves s'effectuera-t-elle toujours vers ce portillon car des enfants se retrouvent sur la route. Pourquoi ne pas faire entrer et sortir les maternelles par l'autre portail ?

Comme Mme Melenchon l'a déjà dit le plan Urgence Attentat étant toujours activé, il est plus facile de contrôler les entrées et les sorties.

Le grand portail est destiné à l'entrée et à la sortie lors des moments périscolaires

Mme Melenchon rappelle que les parents doivent attendre leur enfant au plus près du portail de la sortie et ne pas trop rester aux abords de l'école afin d'éviter les attroupements. Faire attention lorsqu'un enfant traverse seul la route car les voitures arrivent parfois trop rapidement.

Art 1.1 Rappel du règlement intérieur « En classes élémentaires les enfants arrivent par le portillon de l'école élémentaire en direction des classes ou de la cour pour l'accueil de l'après-midi. A l'issue des classes ...les sorties des élèves s'effectuent sous la surveillance de leur enseignant... Au-delà, de l'enceinte scolaire, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent... »

- Est-il possible de clarifier ce qui est admis d'avoir dans le sac ? (billes, voitures, poupées, livres...)
Pour les maternelles ? et pour les primaires ?

Règlement intérieur

En maternelle des jeux de l'école sont mis à disposition dans la cour

Mme Melenchon précise que pour les enfants d'élémentaire, il est possible d'emmener des jouets qui ne sont pas dangereux mais les familles prennent la responsabilité de leur dégradation ou de leur disparition...

En est-il de même pour les temps péri scolaires?

- Des jeux achetés par la mairie sont mis à disposition, aucun jeu personnel n'est accepté. Ceci sera précisé dans le règlement intérieur des temps périscolaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Facturation de la cantine

M Rodière explique que les factures seront mensuelles à compter du mois de novembre

- Mme Meunier Favier explique que le policier municipal ayant réussi un concours dans les douanes ne sera plus dans la commune à partir du 8 novembre. La mairie est en cours de recrutement d'un autre policier municipal.
- Mme Meunier Favier dit que l'Union des commerçants cypriennois a offert des petits vélos et des draisienne pour les enfants de maternelle. Ainsi, ils sont utilisés uniquement par ces enfants de la PS à la GS durant les temps scolaires et périscolaires.
- Mme Meunier Favier dit que les travaux des deux cours sont terminés. Les plantations en maternelle ont été faites durant les dernières vacances, les cabanes en saule seront installées en avril 2025.
- Mme Fraisse demande s'il est possible de couvrir les bancs en béton se trouvant dans la cour d'élémentaire. Elle trouve cela dangereux sachant en plus que le sol est glissant par temps humide.

Mme Meunier Favier et M Rodière expliquent que la commission de sécurité a donné son aval pour toutes les installations de la cour.

Le sol glissant a été signalé à l'entreprise ayant effectué les travaux, une solution doit être trouvée prochainement.

La séance est levée à 20h20

Prochain conseil jeudi 13 février à 18h